



Le mot du maire

Compte tenu du contexte sanitaire actuel et par souci de cohérence et d'exemplarité j'ai décidé d'annuler le Noël des enfants et des aînés ainsi que les vœux de la municipalité.

Comme chacun sait, le virus continue de bousculer notre quotidien et circule toujours dans l'ensemble du département, aussi prenez soin de vous.

En dépit de cette épidémie, le conseil municipal et moi-même, nous vous souhaitons tous nos vœux de bonheur, joie et santé, ainsi qu'à vos proches, pour cette année 2022.

Je profite de cette occasion pour vous retracer nos actions, évènements et faits marquants de l'année écoulée.

Festivités communales :



Traditionnel feu de la St-Jean :

Le 09 juillet, à l'initiative du Comité des fêtes, le traditionnel feu de la Saint-Jean a permis de rassembler les habitants de Préneron venus en nombre qui s'est terminé par un barbecue festif.

La mise à feu du bucher a été dédiée à Jean DUPUY, le doyen de la commune.



Arts du cirque à Préneron :

Le 22 juillet, dans le cadre des animations de l'été de l'office du tourisme d'Artagnan en Fezensac, notre commune accueillait un spectacle de cirque éclectique gratuit « No One's Land » du

CIRCA d'Auch. Un spectacle en terre gasconne qui s'inscrivait dans une tournée européenne devant un public nombreux et conquis par 12 drôles d'énergumènes dans des numéros plus déjantés les uns que les autres, aux costumes improbables. Le comité des fêtes impliqué dans cet évènement a proposé un point buvette avec restauration rapide.



Cérémonie du 11 novembre :

La cérémonie a bien été organisée, mais dans le respect des gestes barrières et du passe sanitaire en raison de la crise sanitaire. Une gerbe a été déposée au pied du monument aux morts pour célébrer ce 103^{ème} anniversaire de l'armistice de 1918.



Arts déco :

Le 05 décembre, une atmosphère magique de Noël régnait dans la salle des fêtes où Laurence, Marie-Pierre, Marie-Laure, Lauren et Mélanie avait réuni par ateliers, de nombreuses petites mains néophytes, pour fabriquer des décorations de Noël authentiques et naturelles, de troncs d'arbres morts et branches séchées, chinées dans les bois et ressuscitées en Père Noël, en sapin lumineux ou en caribou, qui sont venues orner la mairie et les abords immédiats.

Cette journée a été clôturée par quelques pâtisseries maison, chocolat, et boissons festives « Champomy » et vin chaud.

Une belle initiative ludique qui amène du lien social dans la commune.

Etat civil :

Le 09 mai, nous avons été ravis d'apprendre la naissance de Noé DUMONT-PUSTIENNE dont Fabien, attaché à notre commune, a fait le choix de s'installer dans la maison familiale de « Lartet ».

Enfin, le 31 décembre, comme une envie pressante de réveillon de la Saint-Sylvestre, Jean PICOT-RAYMOND est venu agrandir la famille à « Bordeneuve ».

Félicitations aux jeunes parents et bienvenue aux nouveaux venus.

Hélas, notre commune a été endeuillée par deux décès.

Le 14 janvier, Roger BOIZIOT de « Labourdette » et le 07 septembre, Francine JACQUOU « Au comté » maman de notre conseillère municipale Nadine VIAUD, nous quittaient.

J'aurais donc une pensée particulière pour leurs familles.

Je sais que la maladie n'épargne personne, aussi je souhaite un bon rétablissement à ceux qui en sont éprouvés.

Investissements communaux :



Sécurisation et effacement réseau télécommunication :

Le 08 juillet, l'entreprise BOUYGUES a démarré les travaux de sécurisation du réseau électrique au village et l'effacement des réseaux de télécommunications, partie à la charge du SDEG (Syndicat d'Énergie du Gers) pour un montant de 37 873€, partie à la charge de la commune pour un montant de 6 794,69€.

Ces travaux sont toujours en cours et vont se poursuivre en 2022, par l'effacement du réseaux Orange lié à l'esthétique, à la charge de la commune pour un montant de 3 999,13€.

Enfin, l'éclairage public (sources SHP) va être remplacé par des blocs LED. Un investissement subventionné par le SDEG à hauteur de 30%, écologique et durable qui permettra de réaliser des économies en énergie. Le reste à charge pour la commune sera de 3 736,13€.

Pour ces travaux, un plan de financement a été établi en 2021, via une convention avec le Président du SDEG et la commune, qui sera échelonné jusqu'en 2023.



Cimetière – Espace cinéraire :

Le 19 mars 2021, l'entreprise des pompes funèbres CAHUZAC a mis en place des jardinières fabriquées sur mesures en granit du Tarn poli afin d'orne le jardin du souvenir, par un olivier et un cyprès de Leyland façonné en boules. Un investissement de 1 150€ TTC.



Sécurité publique :

Le 21 juillet, nous avons fait l'acquisition d'un défibrillateur qui a été installé sous le porche de la salle des fêtes et qui permettra un accès aux premiers secours en cas de problèmes cardiaques sur la commune.

Cette initiative « utile » tout en formant le vœu de ne pas y avoir recours, a été subventionnée à hauteur de 500€ par notre assurance Groupama. Un partenariat que je salue et qui nous a permis d'alléger la facture d'un montant de 1 423,74€ TTC.



Espaces verts :

Le 16 décembre 2021, après avoir arraché la haie séparative de l'église et du cimetière qui était à un stade de dépérissement et d'invasion de ronces, l'employé communal a replanté une haie de végétaux d'ornements de « Cupressus – Osmanthus – Abélias et d'hydrangeas » en provenance de la « Pépinière du Périssou » à LE BROUILH-MONBERT, pour un montant de 375€ TTC.



Espace de coworking :

Depuis le 31 mai 2019, date de son inauguration, l'espace de « coworking » attractif et inédit sur notre territoire a connu diverses fortunes.

De locations ponctuelles en 2020, elles connaissent aujourd'hui une ascension fulgurante (nombreuses demandes) et cet espace dédié au télétravail affiche complet depuis le 1^{er} septembre 2021.

Un beau succès qui génère de nouvelles recettes communales.

Les bureaux sont occupés par plusieurs corps de métiers et l'association ADAAF 32 (familles d'accueil) qui organise des événements réguliers.



Salle des fêtes :

De nouvelles chaises en harmonie avec le mobilier ont été livrées par la société PRODES France en remplacement des anciennes obsolètes, ainsi que des chariots.

Au déballage, nous nous sommes rendus compte que des chaises comportaient quelques désordres esthétiques. Ce problème est en cours de règlement avec le fournisseur.

Travaux communaux :



Réparation de la rampe de l'escalier de l'église :

La Ferronnerie Gasconne a fabriqué et posé une nouvelle rampe de l'escalier de l'église qui avait été dégradée par la chute d'une branche, pour un montant de 710,40€ TTC.

Notre assureur Groupama nous a consenti un geste commercial de 300€.



Réparation du garde-corps du pont de l'Auzoue :

Par mesures de sécurité, le garde-corps du pont de l'Auzoue qui était dégradé a été réparé par Monsieur GUILLAUMONT Sébastien, ferronnier à CASTILLON-DEBATS, pour un montant de 372€ TTC.



Remplacement d'une fenêtre cassée de la salle des fêtes :

L'entreprise Éric LABOURDERE a procédé au remplacement d'une fenêtre double vitrage pour un montant de 430,56€ TTC.



Annexe de l'ancienne mairie-école :

Afin de pallier le manque de place pour stocker le matériel municipal et le mettre en sûreté, un portail basculant a été posé gracieusement par Éric LABOURDERE, notre artisan menuisier local, aidé de Jérôme, que je remercie très chaleureusement.

Dégâts des eaux au logement communal :

L'entreprise Franck PILATI de ROQUEBRUNE est intervenue au logement communal pour un dégât des eaux. Les réparations ont été effectuées pour un montant de 430,38€ TTC.

Une déclaration de sinistre a été déposée auprès de notre assureur qui a pris en charge uniquement les recherches de la fuite, soit la somme de 300€.



Journée citoyenne P.A.T :

Le 26 mars, la journée citoyenne a permis de réparer par du « point à temps » le chemin rural de Saint-André et la voie communale du même nom.

Un grand Merci aux volontaires pour leur participation et le prêt de matériels (rouleau compacteur – camion et remorque etc...)



Programme SIVU 2021 :

Le 20 octobre 2021, dans le cadre du programme SIVU, l'entreprise COLAS de VIC-FEZENAC, a réalisé les travaux de chaussée et de revêtement de la place du Comte Marie-Joseph de FERRAGUT et de la rue du curé Jean-Pierre DAURIAC, par un reprofilage en grave émulsion, niveleuse et revêtement bicouche à la rampe pour un montant de 10 798,39€ TTC.



Débroussaillage :

A ces travaux, viennent s'ajouter le débroussaillage habituel des voies communales et chemins ruraux (banquettes et talus) par l'entreprise DUPUY Jean-Christophe de CASTILLON-DEBATS, pour un montant de 2 310,60€ TTC.



Programme D.S.N :

Durant la période du 29 septembre au 1^{er} octobre, dans le cadre du programme de la D.S.N. (Dotation de Solidarité Nationale) des travaux de curage de fossés des voies communales et le relevage de plusieurs aqueducs obturés par les intempéries de l'hiver ont été effectués par l'entreprise GUNN T.P de JEGUN.

Ces travaux qui étaient susceptibles d'être subventionnés à hauteur de 50%, ne l'ont été qu'à 30%, uniquement sur les travaux de main d'œuvre. Les matériaux utilisés ont été partie à la charge des propriétaires, partie à la charge de la mairie. La dépense subventionnable s'est élevée à 2 065,06€ HT, pour une aide de 609,52€.

Urbanisme :

Depuis le 1^{er} janvier 2022, les demandes d'autorisation d'urbanisme devront être déposées par voie dématérialisée au guichet de la mairie de Préneron à l'adresse : preneron.mairie@gmail.com

Ou dépôt d'une demande sous forme matérielle (papier).

Les documents d'urbanisme sont accessibles à l'adresse suivante : www.service-public.fr

Les CGU (conditions générales d'utilisation du service) sont affichées en mairie, sur le site internet de la mairie et jointes en annexe du présent édito.

Fiscalité Locale :

Depuis 2015, nous avons fait le choix de geler les taux des trois taxes locales (habitation - foncier sur les propriétés bâties et non bâties).

Pour l'année 2021, suite à la réforme de la fiscalité liée à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, le taux départemental de taxe foncière sur les propriétés bâties de 33,85 % est transféré à la commune.

En conséquence, le taux de référence 2020 pour 2021 de la taxe foncière sur les propriétés bâties (T.F.P.B.) devient 45,70 % (soit 33,85 % taux départemental + 11,85 % taux communal).

Il est bon de rappeler que depuis 2015, nous avons fait le choix de ne pas instaurer la taxe d'aménagement qui s'applique aux opérations d'aménagement et de construction, de reconstruction, d'agrandissement, ou de toute autre nature soumise à un régime d'autorisation.

Association communale :

Délibération :

Le 08 mars, en séance du conseil municipal, il a été décidé à l'unanimité de verser à titre exceptionnel une subvention d'un montant de 600€ à l'association communale de chasse pour combler en partie un déficit lié à la crise sanitaire.

Réunion communautaire :

Le 10 novembre, la salle des fêtes était mise à la disposition de la communauté des communes d'Artagnan en Fezensac, pour accueillir la conférence des maires du territoire.

Personnel communal :

Après la démission pour convenances personnelles de Xavier LABAT, de ses fonctions d'agent technique communal, le 05 octobre, qui a été acceptée par le maire, une demande d'offre d'emploi a été publiée et pourvue par Monsieur Jean-Richard STAUFFER.

A l'essai pendant 1 mois, et ayant démontré des qualités et des compétences nécessaires à sa fonction, son contrat lui a été renouvelé pour un an.

Participation aux écoles :

Un élève de notre commune fréquente l'école de Riguepeu.

Deux élèves celle de Marambat

Huit élèves à l'école élémentaire de Vic-Fezensac

Deux élèves à la maternelle.

Répertoire Electoral Unique :

Au 06 janvier 2022, quatre-vingt-onze électeurs représentent l'électorat de Préneron. Vous pouvez vous inscrire en ligne jusqu'au 02 mars 2022 pour voter lors de l'élection présidentielle.

Demande d'Inscription en ligne sur les listes électorales
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>

Les projets pour 2022 :



Aménagement d'une aire de jeux collective pour enfants :

Une délibération a été prise pour l'aménagement d'une aire de jeux en 2022 pour un montant de 16 697,60 € HT.

Le montage des dossiers de financement, étape cruciale pour l'obtention de subventions a été adressé au mois de décembre 2020 aux divers partenaires, à savoir l'Etat, la Région et le Département, pour un total d'aides attendues de 70%.

Cette aire de jeux sera un lieu idéal de socialisation et d'apprentissage multiples pour nos enfants avides de découverte et de sensations. Un lieu de bonheur par excellence.

C'est l'entreprise PROLUDIC qui sera chargée de la réalisation de cette aire de jeux.

Je terminerai cette édition exhaustive en vous renouvelant mes vœux de bonne santé à tous.

Le maire : Guy Favarel.